



Le Maire de Saint-Cyr-en-Val

À

Mesdames, Messieurs les élus :

- Adjoints au maire ;
- Conseillers municipaux délégués ;
- Conseillers municipaux.

À Saint-Cyr-en-Val, affichée le 26 juin 2025

Dossier suivi par le Secrétariat Général

✉ sg@mairie-saintcyrenval.fr

Tél : 02 38 76 66 29

Objet : Convocation et ordre du jour de la séance du Conseil municipal – 1^{er} juillet 2025

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT), je vous prie de bien vouloir assister à la séance du Conseil municipal qui se tiendra à la salle du Conseil municipal en mairie annexe, **le mardi 1^{er} juillet 2025 à 18h15**. En application de l'article L. 2121-18 du code général des collectivités territoriales, les séances du Conseil municipal sont publiques.

- ORDRE DU JOUR -

Conformément à l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales, vous trouverez ci-dessous l'ordre du jour de la séance :

1. **Désignation du secrétaire de séance**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 avril 2025**
3. **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 juin 2025**
4. **Compte-rendu des décisions prises par le Maire**

5. Approbation des délibérations :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Arrêt du projet de la ZAC de la Croix-des-Vallées – Décision faisant suite aux résultats de la consultation du 22 juin 2025
- ZAC de la Croix-des-Vallées – Approbation du Compte Rendu Annuel de la Collectivité Locale (CRACL)
- Avenant au bail du presbytère avec l'association Diocésaine d'Orléans et le Secours Catholique

AMENAGEMENT-TRAVAUX

- Convention de servitudes avec la société Enedis sur la parcelle AV216

INTERCOMMUNALITE

- Nombre et répartition des sièges au conseil métropolitain - Proposition d'un accord local

PETITE ENFANCE et ENFANCE – JEUNESSE

- Modification des tarifs municipaux à partir de la rentrée 2025 des structures de petite enfance et d'enfance jeunesse

PETITE ENFANCE

- Mise à jour du règlement de fonctionnement des structures de petite enfance

6. Questions orales

Cette convocation comportant l'ordre du jour ainsi que les projets de délibérations sont transmis par voie dématérialisée via I-delibre. La salle du conseil municipal est équipée de connexion Wi-Fi pour vous permettre de consulter aisément les supports des sujets abordés en séance.

En cas d'absence, vous pouvez donner procuration à un autre élu. Celle-ci devra être transmise au secrétariat général avant le début de la séance. Vous trouverez le formulaire de la procuration sur I-delibre.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

Vincent MICHAUT

